



Les Postulats

octobre 2003

Les postulats représentent une concrétisation du terme développement durable. A ce titre, ils sont avant tout une base de référence qui permet de décrire l'évolution de la durabilité de notre société. Chaque indicateur doit pour cela découler directement d'au moins un postulat.

Les postulats sont organisés selon les trois objectifs qualitatifs "solidarité sociale", "efficacité économique", "responsabilité environnementale" et divisés en 20 domaines.

Postulats pour la solidarité sociale

Principe général	1a	Garantie des droits de la personne humaine	Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.
	1b	Limites de la liberté individuelle	L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir.
Conditions de vie objectives	2a	Satisfaction des besoins	La satisfaction des besoins existentiels de la population doit être assurée à long terme. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
	2b	Promotion de la santé	La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée.
	2c	Lutte contre la pauvreté	Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.
Conditions de vie subjectives	3a	Satisfaction et bonheur	Les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées.
	3b	Développement compatible avec le bien-être	L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.
Répartition équitable, égalité des chances	4a	Interdiction de toute discrimination	Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.
	4b	Egalité des chances et répartition équitable	Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.
	4c	Intégration des défavorisés	L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée.
Renforcement de la cohésion sociale	5a	Compréhension entre les personnes et les cultures	Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.
	5b	Participation sociale et politique	La participation sociale et politique doit être encouragée.
Solidarité internationale	6a	Coopération au développement	Dans les pays en développement et en transition, la promotion du développement durable passe par la lutte contre la pauvreté. Le soutien apporté doit prioritairement bénéficier aux pays en développement, régions et groupes de population les plus pauvres.

	6b	Promotion de la paix et de la démocratie	La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.
Développement et préservation du capital humain	7a	Développement du capital humain	Le savoir collectif et l'héritage socio-culturel doivent être encouragés et enrichis durablement
	7b	Liberté d'opinion et liberté de l'information	La libre circulation de l'information, la liberté d'opinion et d'expression sont garanties.
	7c	Encouragement de la capacité d'apprendre	La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.
	7d	Environnement favorable aux enfants	Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.

Postulats pour l'efficacité économique

Principe général	8	Ordre économique au service du bien commun	Le système économique doit satisfaire véritablement et efficacement les besoins de l'individu et de la société. L'ordre économique doit être aménagé de manière à encourager l'initiative individuelle, mais aussi à mettre l'intérêt personnel au service du bien commun, de telle sorte que le bien-être des générations présentes et futures soit assuré.
Système économique	9a	Economie de marché	Les échanges de biens et de services sont régis par les principes de l'économie de marché. Des interventions se justifient lorsque le marché ne remplit plus son rôle ou qu'on a affaire à des biens présentant un intérêt public prépondérant (biens méritoires).
	9b	Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur	Les prix doivent refléter la disponibilité des ressources naturelles, des facteurs de production, des marchandises, des services et des coûts externes. Le principe du pollueur-payeur doit être appliqué de manière systématique, sauf pour les biens présentant un intérêt public prépondérant.
	9c	Interventions conformes au système	Pour toute intervention sur le marché, il faut recourir aux instruments de l'économie de marché.
Efficacité et compétitivité	10a	Promotion de l'efficacité économique	L'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain doivent être à tout le moins préservés au fil du temps. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.
	10b	Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence	Les conditions de l'économie de marché devraient être aménagées de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.
	10c	Encouragement de la recherche	La recherche et le développement allant dans le sens du développement durable doivent être encouragés.
	10d	Limitation de l'endettement public	L'endettement des ménages publics ne doit être possible que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir les besoins des individus et de la société.
Flexibilité et stabilité	11a	Prévisibilité des changements du système	Les conditions de l'économie doivent être aménagées de manière à favoriser la prise en compte du long terme et de manière à faciliter l'évolution sociale nécessaire pour faire face aux défis à venir. Les nouvelles mesures doivent être prévisibles.
	11b	Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale	Ni la rapidité ni la lenteur des changements économiques ne doivent mettre en péril la paix sociale.
Production et consommation de biens et de services	12a	Production compatible avec l'environnement	Les charges et risques environnementaux des entreprises doivent être minimisés, leurs flux de matière et d'énergie doivent être optimisés.
	12b	Consommation sociale et compatible avec l'environnement	La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement.

	12c	Information transparente des entreprises et des consommateurs	Au sein et en dehors des entreprises, il convient de mettre en place des systèmes d'information (ou de management environnemental) permettant d'assurer autant que possible une production et une consommation durables.
Emploi	13	Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie	Le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.
Commerce international	14a	Commerce mondial compatible avec les besoins sociaux et l'environnement	Le commerce multilatéral doit favoriser une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, l'encouragement de technologies permettant une exploitation plus rationnelle des ressources écologiques ainsi que la justice sociale.
	14b	Commerce multilatéral utile à tous	Le système commercial multilatéral doit favoriser la couverture des besoins individuels et sociaux d'une nation sans que celle d'autres nations s'en trouve affectée.

Postulats pour la responsabilité écologique

Principe général	15a	Sauvegarde des ressources naturelles	Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés.
	15b	Sauvegarde de la biodiversité	La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.
Utilisation des ressources	16a	Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables	Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération.
	16b	Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables	L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
Déchets et substances	17a	Limitation des déchets biodégradables et des polluants	La charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables doit être minimisée. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.
	17b	Arrêt des émissions de polluants non biodégradables	Les émissions de polluants non dégradables doivent être évitées dans la mesure du possible.
Risques	18a	Compensation écologique	Chaque atteinte à la nature doit être compensée par des mesures préservant la diversité biologique ainsi que la qualité des biotopes et les liaisons entre eux.
	18b	Minimisation des risques écologiques	Il ne faut tolérer les risques d'accidents ayant des répercussions à grande échelle sur l'être humain et la biosphère que dans la mesure où ils n'entraînent pas de dégâts persistant plus d'une génération, et ce même en cas de sinistre total.
	18c	Précaution en cas d'incertitude	Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, il importe de prendre des mesures de précaution, même en l'absence de certitude scientifique absolue à propos de ce risque.
Rapidité des changements	19	Respect de la durée des processus naturels	Les atteintes anthropogènes sur la nature doivent laisser assez de temps à l'environnement pour y réagir par des processus naturels.
Paysages naturels et cultivés	20	Paysages naturels et cultivés convenables	L'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain doit s'inspirer des droits humains. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.

Information:

Office fédéral de la statistique, Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel
 André de Montmollin, T: +41 (0)32 713 64 72, E: monet@bfs.admin.ch